



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original : anglais

Trentième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)

I. Introduction

1. Le présent rapport répond au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil. Il porte à la fois sur la question des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus et sur celle de la restitution des biens koweïtiens, y compris les archives nationales.

2. Dans mon vingt-neuvième rapport (S/2010/300), déposé le 9 juin 2010, j'appelais l'Iraq et le Koweït « à continuer d'agir dans l'esprit du processus de renforcement de la confiance et de la coopération et d'appliquer cet esprit au règlement d'un plus grand nombre de questions en suspens entre les deux pays, à améliorer leurs relations de bon voisinage et à promouvoir la stabilité régionale ».

II. Aperçu

3. Au cours de sa vingtième session, tenue à Luxembourg le 14 juin 2010, le Conseil commun de l'Union européenne et du Conseil de coopération des États arabes du Golfe a souscrit à ce que fait l'ONU pour assurer le retour des prisonniers koweïtiens et des nationaux d'autres pays ou de leur dépouille, ainsi que celui des biens koweïtiens, y compris les archives nationales du pays.

4. Le communiqué de la Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à New York le 24 septembre 2010, condamne les violations massives des droits de l'homme et le meurtre d'Iraqiens, de Koweïtiens et de citoyens de pays tiers par le régime iraquien précédent en violation du droit international et du droit international humanitaire, et exprime la satisfaction des ministres devant les mesures prises par le Gouvernement iraquien pour poursuivre les criminels.



III. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et des nationaux de pays tiers ou de leur dépouille

5. Le 19 septembre 2010, j'ai pu m'entretenir à New York avec le Premier Ministre du Koweït, le cheik Naser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, qui y était de passage, de la question des citoyens et des biens koweïtiens disparus. Le Premier Ministre m'a dit espérer que l'ONU continuerait de presser l'Iraq de régler les questions encore en suspens, parce que cela serait favorable à l'instauration de la confiance entre les deux pays. J'ai également rencontré le Président de l'Iraq, M. Jalal Talabani, le 23 septembre 2010 et je l'ai instamment prié d'accomplir toutes les obligations que lui imposent les résolutions prises par le Conseil de sécurité sous le couvert du Chapitre VII de la Charte, y compris celle qui concerne les biens et les citoyens koweïtiens disparus.

6. Pendant toute la période examinée ici, le Coordonnateur de haut niveau, M. Gennady Tarasov, s'est employé à lancer le mouvement qui devrait permettre de réaliser les fins du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil. Dans ses entretiens avec les parties intéressées, il n'a cessé d'insister sur la nécessité d'accélérer le travail de recherche des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus, et de concrétiser les promesses et les déclarations de bonne volonté en actes effectifs afin d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain. C'est dans cet esprit que le Coordonnateur s'est rendu deux fois dans la région.

7. Le Coordonnateur a séjourné du 27 au 30 septembre 2010 au Koweït, où il a rencontré le Sous-Secrétaire du Ministère des affaires étrangères, M. Khaled Al Jarallah. Celui-ci a souligné que le Koweït se souciait de cultiver des relations amicales de bon voisinage avec l'Iraq, sur la base du respect du droit international et de l'accomplissement par l'Iraq des obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité. Il s'est félicité de ce que faisait l'ONU pour favoriser cette évolution.

8. Le Coordonnateur a également rencontré la Commission nationale koweïtienne des personnes disparues et des prisonniers de guerre ainsi que la délégation iraquienne qui s'était rendue à la soixante-sixième session du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, tenue à Koweït le 28 septembre 2010. Il les a invitées à pousser les investigations et à donner suite à la décision prise par le Sous-Comité d'envoyer à la fin de l'année 2010 une mission de recherche et d'exploration à Nassiriyah, dans l'Iraq méridional, sous la conduite du Comité international de la Croix-Rouge. Cette mission fera des recherches sur les sites où des Koweïtiens disparus pourraient avoir été inhumés et, si elle aboutit, elle facilitera encore et élargira les activités conjointes d'exploration des fosses communes qui se trouvent en Iraq.

9. M. Tarasov s'est rendu en Iraq du 21 au 23 novembre 2010. Il a été reçu par le Premier Ministre, M. Nuri Kamel al-Maliki, le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, et la Ministre des droits de l'homme, M^{me} Wijdan Mikhail Salim.

10. M. Tarasov a expliqué à ses interlocuteurs ce qu'il pensait de l'exécution du mandat et a fait le bilan des mesures prises à cette fin par les parties concernées. En attendant l'installation du nouveau Gouvernement iraquien, il a demandé aux

autorités du pays de redoubler d'efforts pour accomplir les obligations que leur impose le paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) et obtenir dès que possible des résultats pratiques. Il a notamment fait ressortir l'importance particulière de cette mission commune à Nassiriyah, menée dans les formes et selon le calendrier convenus, dans la mesure où elle concourrait à relever « la qualité de l'effort » consacré à la recherche des Koweïtiens et des citoyens de pays tiers portés disparus en Iraq, et renforcerait la coopération des membres du Sous-Comité technique.

11. Le Premier Ministre, M. al-Maliki, a déclaré que l'Iraq tenait beaucoup à résoudre tout ce qui restait à régler avec le Koweït et à cultiver d'excellentes relations avec lui. Quant aux personnes disparues, il était disposé à faire tout ce qui serait nécessaire et recherchait tout indice qui permettrait de retrouver les dépouilles des personnes recherchées. Cette tâche était à son sens non seulement un acte politique mais aussi un devoir humanitaire et religieux. Il a donné ses instructions pour la réalisation de la mission du Sous-Comité technique à Nassiriyah.

12. Le Ministre des affaires étrangères, M. Zebari, a insisté sur le fait que l'amélioration des relations avec le Koweït serait l'une des priorités absolues du nouveau Gouvernement. Bagdad voulait voir levées toutes les restrictions imposées à l'Iraq au titre du Chapitre VII et l'Iraq se tenait prêt à honorer ses engagements. Il était disposé à coopérer avec le Coordonnateur et à l'aider à réaliser les fins de son mandat.

13. La Ministre des droits de l'homme a réaffirmé qu'elle s'attachait à rechercher les Koweïtiens portés disparus, citant entre autres choses les exhumations entreprises à Ramadi. Malgré les contraintes budgétaires du Ministère, la mission d'exploration serait entreprise à Nassiriyah. Elle a dit apprécier le don de 974 000 dollars versé plus tôt dans l'année par le Koweït pour renforcer les moyens techniques d'exhumation des fosses communes et d'identification des personnes disparues.

14. Le Mémoire d'accord conclu entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Ministère des droits de l'homme de l'Iraq pour organiser l'emploi du don koweïtien a été signé le 16 septembre 2010. L'Iraq ayant mis du temps à fournir la liste complète du matériel qui serait acheté grâce à ce financement, le Bureau a estimé que les marchés ne pourraient être passés dans les délais. Il a donc prié le Gouvernement koweïtien de proroger au 31 mars 2011 la date d'échéance du projet.

15. Passant de l'Iraq au Koweït, le Coordonnateur a été reçu le 24 novembre 2010 par le cheik Mohammad Al-Sabah Al-Salem Al-Sahah, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du pays, qui a insisté sur le fait que le Koweït souhaitait que l'Iraq honore les obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité. Il espérait que le nouveau Gouvernement iraquien chercherait à résoudre rapidement les questions encore en suspens entre le Koweït et lui, donc celle des Koweïtiens et des biens disparus, et ouvrirait ainsi la porte au réchauffement des relations entre les deux pays. Le Coordonnateur a également rencontré les membres du Comité koweïtien des personnes portées disparues et des prisonniers de guerre.

IV. Activités récentes concernant la restitution des biens koweïtiens

16. Par une note verbale datée du 26 novembre 2010, la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis au Secrétaire général une lettre également datée du 26 novembre 2010 que lui adressait le Ministère des affaires étrangères iraquien au sujet des prisonniers de guerre koweïtiens portés disparus en Iraq. Cette lettre était accompagnée d'un résumé des principales dispositions prises à cet égard par le Gouvernement iraquien en 2009 et 2010 (voir annexe).

17. Je constate avec préoccupation que les recherches entreprises pour retrouver les archives nationales du Koweït n'ont donné aucun résultat et qu'aucune information digne de foi ne m'est parvenue quant à ce qu'elles sont devenues.

18. Des fonctionnaires irakiens ont informé le Coordonnateur qu'une annonce parue dans le Journal officiel d'Al-Sabah (appelant quiconque était en possession de biens ou de documents koweïtiens saisis par le régime précédent à joindre le Ministère des affaires étrangères), avait suscité une réponse du Ministère iraquien de l'industrie et des mines déclarant qu'il était en possession de certains matériels koweïtiens.

19. Devant tous ses interlocuteurs, le Coordonnateur a continué d'insister sur la nécessité d'agir de façon soutenue et concertée pour découvrir ce qu'il était advenu des archives du Koweït, auxquelles celui-ci attache un grand prix. À la réunion du 23 novembre 2010, le Premier Ministre de l'Iraq a souscrit à l'idée du Coordonnateur de mettre sur pied un comité interministériel chargé de mener et coordonner la recherche des archives koweïtiennes et des autres biens manquants.

V. Observations

20. Je souhaite que se règlent le plus tôt possible les questions encore en suspens entre l'Iraq et le Koweït, restées sans solution depuis près de 20 ans. Je me réjouis que le Président, le Premier Ministre et plusieurs hauts fonctionnaires de l'Iraq m'aient assuré personnellement, comme ils l'ont fait au Coordonnateur, qu'ils tenaient à voir accomplies sans retard l'ensemble des obligations que l'Iraq devait au Koweït en vertu des résolutions prises par le Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte. Toute démarche positive de l'Iraq permettrait au Conseil de donner suite au rapport que je lui ai présenté le 27 juillet 2009 en réponse au paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) (S/2009/385). J'espère que la formation du nouveau Gouvernement iraquien sera l'occasion de resserrer encore la coopération iraquo-koweïtienne dans ce domaine.

21. Je demande à l'Iraq de continuer à travailler avec le Koweït dans un esprit favorable à la confiance et à la coopération, et à concrétiser les déclarations de bonne volonté en résultats pratiques, c'est-à-dire à faire avancer une bonne fois la réalisation du mandat actuel. J'attends avec intérêt de connaître la suite des mesures qui seront prises sur le plan pratique pour retrouver les biens et les Koweïtiens et les nationaux de pays tiers portés disparus. La mission d'exploration envisagée à Nassiriyah par le Sous-Comité technique fera partie de ces mesures pratiques et devrait être suivie d'initiatives axées sur les résultats plus ambitieuses.

22. Je salue la volonté qu'ont les membres de la Commission tripartite et de son Sous-Comité technique de continuer à rechercher les Koweïtiens et les ressortissants de pays tiers disparus. Je sais gré au Comité international de la Croix-Rouge des efforts qu'il ne cesse de déployer dans ce domaine.

23. Le Gouvernement iraquien devrait dès que possible mettre sur pied un organe officiel qui mènera et coordonnera la recherche des archives nationales et des autres biens koweïtiens. Cela serait un nouveau progrès illustrant la volonté de l'Iraq de cultiver avec le Koweït des relations de confiance.

24. Je recommande au Conseil de sécurité de prolonger jusqu'au mois de juin 2011 le financement du mandat du Coordonnateur de haut niveau afin que puisse se développer la dynamique qui s'est amorcée dans l'application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).
